

## Conseil municipal du 22 avril 2013.

### Délibération n° 1. BUDGET MUNICIPAL. DECISION MODIFICATIVE.

Cette décision souligne la fragilité de votre budget et son insincérité.

#### INSINCERITE.

Je ne veux pas en faire ici la liste exhaustive mais, à l'évidence, pour équilibrer votre budget primitif fin 2012, vous avez sciemment sous-estimé les dépenses. Je pense notamment aux voiries – pratiquement rien n'était prévu dans le budget – que vous créditez aujourd'hui de 800.000 euros.

#### FRAGILITE.

Cette décision ne tient que grâce à une deuxième attribution 2012 du Fonds départemental de la taxe professionnelle avec la suppression de l'année de décalage entre la collecte et le reversement par péréquation aux communes.

C'est une bonne nouvelle.

Mais elle ne se produira qu'une fois.

Cet effet d'aubaine vous permet cette année de régler certaines dépenses. Ce ne sera plus possible ensuite.

Or, contrairement à ce que peut laisser penser la rédaction de la délibération, les crédits n'augmentent pas réellement de 3,1 millions d'euros en fonctionnement et de 3,7 millions en investissement – ce qui laisserait supposer une augmentation de 7 millions d'euros des recettes.

NON, les crédits en fonctionnement augmentent d'un peu plus de 3 millions d'euros, c'est vrai. Grâce essentiellement à ce fonds pour 3,1 millions d'euros. Seuls 500.000 euros sont utilisés et vous basculez donc les 2,5 millions d'euros restants en investissement.

Je le répète – sans ce deuxième versement du Fonds de départemental, cette décision n'avait plus lieu d'être.

#### **ORIENTATIONS POLITIQUES OU COMMENT UTILISEZ-VOUS CES SOMMES ?**

On aurait pu penser qu'une partie des sommes aurait été affectée à nos écoles.

Je vous rappelle à nouveau l'annonce faite par notre collègue, Maire-adjointe aux écoles, d'un plan de rénovation des écoles de un million d'euros.

Non seulement ce plan n'a jamais été voté depuis ni même présenté au Conseil, cette somme n'a jamais été atteinte mais vous retirez ce soir 165.000 euros de travaux prévus dans les écoles LUMIERE et CAMPANULES pour les réaffecter dans une dépense plus large qui comprend aussi les créations de classes dans les écoles BUISSON ET CLEMATITES. Créations de classes qui vont encore surcharger un peu plus ces écoles – je vous renvoie à notre débat sur les périmètres scolaires.

Autrement dit, vous amputez à nouveau les quelques maigres dotations prévues pour nos écoles parce-que vous refusez obstinément un choix clair en faveur de nos écoles plutôt qu'en faveur des promoteurs immobiliers.

Mais votre réticence à utiliser les fonds publics se lève pour d'autres choix.

Ainsi, vous prévoyez :

850.000 euros supplémentaires pour la vidéosurveillance

300.000 euros pour une transaction plus que contestable avec la Fondation Léopold Bellan.

Le 4 février dernier, vous avez refusé ma proposition de baisser de 10% le taux de la taxe d'habitation.

L'incidence sur notre budget aurait été grosso-modo de 1 million d'euros.

Avec ces deux dépenses, vous engagez ce soir 1.150.000 euros – en un seul conseil.

Il y a donc bien d'autres choix à mettre en œuvre en répondant aux besoins des Mantais tout en réduisant la pression fiscale locale.

Dès lors, cette décision modificative ne peut apparaître que pour ce qu'elle est : un élément conjoncturel de votre fuite en avant financière.